

6 octobre 2020

INTERVENTION

Achat public et économie circulaire

resecó



pour une commande
publique durable

Présentation de RESECO

Matthieu BELLAYER
Chargé de mission de la dynamique achat public
durable

Qui est RESECO ?

NOTRE ASSOCIATION

- Création en **2006**
- **100 entités publiques** représentées par des binômes **élu(e)s-techniciens**
- **4 salariés** à votre service
- **14 élu(e)s** à votre écoute
- Accès aux réseaux **nationaux et européens**

NOTRE AMBITION

- **Promouvoir l'achat public durable**
- **Faciliter la mise en relation** entre les parties prenantes
- Organiser le partage et la **mutualisation des connaissances**
- Offrir des **compétences et des outils**



Comment RESECO accompagne les acteurs concernés ?

SENSIBILISER les acteurs de la commande publique

- Sessions de sensibilisation
- Événements et conférences
- Webconférences

S'INFORMER par la veille et le partage d'informations

- Actualités législatives et documentaires
- Veille trimestrielle
- Centre de ressources en ligne



Comment RESECO accompagne les acteurs concernés ?

SE FORMER en participant à nos sessions de formation

- Décryptage des outils et méthodes
- Mutualisation de bonnes pratiques

INNOVER ENSEMBLE par le biais d'ateliers

- Groupes de travail
- Journées de réflexion
- Production de guides de préconisations



Des outils pour vous faire gagner du temps

- **Centre de ressources :**
 - Exemples de DCE
 - Guides
 - Fiches « Retours d'expériences »
- **Adresse mail groupée**
- **Documents de synthèse de RESECO**
- **Webmatinales**





La commande publique, levier de l'économie circulaire

La commande publique, levier de l'économie circulaire

La commande publique en France

- En 2019, le volume global de la commande publique s'est élevé à 87, 5 milliards d'euros.

Les achats publics constituent un **levier majeur en faveur de l'économie circulaire** :

- Par leur capacité à faire évoluer **la demande** : « Notion d'exemplarité ».
- Par leur capacité à faire évoluer les **modes de production** dans de très nombreux secteurs d'activité (fournitures, services, travaux).
- Un **effet d'entraînement sur son territoire** : une politique de développement économique qui intègre l'économie circulaire peut amener à la création d'emploi sur son territoire et/ou permet de travailler avec des acteurs locaux.

La commande publique, levier de l'économie circulaire

La prise en compte de l'économie circulaire dans la réglementation de la commande publique

2014:

Directive 2014/14/UE :

Possibilité d'utiliser la notion de cycle de vie pour définir une spécification technique, clause d'exécution et critère d'analyse

2018:

- **Feuille de route économie circulaire Point 44 :** Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire
- **Loi EGALIM :** mesures en faveur d'un approvisionnement de qualité, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'interdiction d'ustensiles en plastiques

Evolution de l'économie circulaire dans les achats publics

2015:

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- Pour 2020, 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers seront valorisés.
- Prise en compte du caractère biosourcé d'un matériau

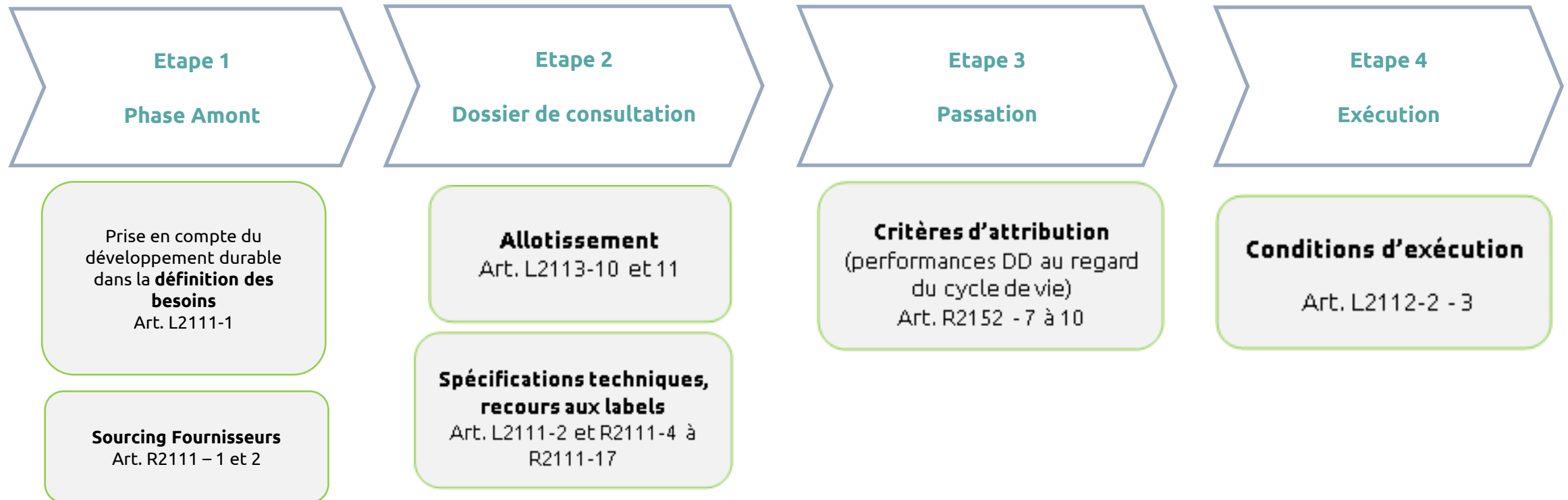
2020:

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :

- Art 55 : les acheteurs doivent, « dès que cela est possible », prévoir dans les cahiers des charges des clauses et critères permettant de réduire la consommation de plastiques à usage unique ; réduire la production de déchets ; privilégier les biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées.
Pour l'acquisition de logiciels, l'acheteur devra favoriser le recours à ceux « dont la conception permet de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation ».
- Obligation pour les acheteurs de favoriser les produits issus du réemploi, sur certains segments d'achats : constructions temporaires ; pneus ; mise en place d'un taux minimum (compris entre 20 % et 100 % selon le type de produit) de biens issus du réemploi, de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées dans les achats publics et autres acquisitions de biens (cf articles 56, 58, 60)

La commande publique, levier de l'économie circulaire

Les outils juridiques du code de la commande publique en faveur de l'économie circulaire : schéma des étapes d'un acte d'achat



La commande publique, levier de l'économie circulaire

La définition d'un « achat public circulaire »

Définition de la commission européenne :

Les marchés publics circulaires peuvent se définir comme le processus de passation de marchés dans le cadre duquel les pouvoirs publics obtiennent des biens, des services et des travaux qui interviennent en circuits fermés dans les chaînes d'approvisionnement de l'énergie et des matériaux, tout en réduisant au minimum, voire en évitant, dans le meilleur des cas, les incidences négatives sur l'environnement et la production de déchets tout au long de leur durée de vie.

Voir https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/cp_european_commission_brochure_fr.pdf



Etapes d'un achat public qui répond aux enjeux de l'économie circulaire

Etapes d'un achat public qui répond aux enjeux de l'économie circulaire

1. Définir des objectifs « économie circulaire » dans une politique achat : charte, Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)...
2. Identifier les secteurs d'achats pour commencer une démarche économie circulaire dans ses achats.
3. Mettre en place une dynamique « achat public circulaire » au sein de sa structure (communication, formation et sensibilisation des agents, personne référente...).
4. Se poser les bonnes questions dans la définition de son besoin (réflexion « cycle de vie » du produit service; produit issu du réemploi ou produit neuf, éco-conception du produit, fin de vie du produit...).
5. Echanger avec les fournisseurs avant, pendant et à la fin du marché public.
6. Evaluer ses « achats publics circulaires ».



Retours d'expériences

Retours d'expériences :

Conseil régional des Pays de la Loire - Construction d'un lycée polyvalent et de six logements de fonction à Nort-sur-Erdre

Objectif : Construction du lycée polyvalent de Nort-sur-Erdre ainsi que de six logements de fonction.

Les exigences environnementales ont été intégrées dès le programme et ont été améliorées tout au long du projet.

Certification HQE de marque NF : « Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE »

Label « BBC Effinergie 2017 : E+C-»

label « Bâtiment Biosourcé » de niveau 3.

A cela vient s'ajouter la sélection du projet dans deux appels à projet :

- Appel à projet régional Pays de la Loire « OBEC : Objectif Bâtiment Energie Carbone » de l'ADEME et de la DREAL,
- Appel à test "HQE Performance Economie circulaire" de l'Alliance HQE qui vise à valoriser le recyclage et le réemploi des déchets sur le chantier.

Sourcing sur les matériaux biosourcés répondant aux exigences du projet.

25 lots pour ce marché de travaux afin de favoriser l'accès direct à la commande publique des PME

Pour les lots concernés un critère « Exigences environnementales » (10%) était prévu.

Retours d'expériences :

Fourniture de pneumatiques pour le parc des véhicules légers, utilitaires, poids lourds, agraires et industriels – Ville Angers/ Angers Loire métropole / CCAS

Objectif : Acquisition de pneumatiques pour véhicules poids lourds, agraires et industriels.

La Ville d'Angers a décidé d'engager en 2020 une démarche interne ayant pour but **d'augmenter son utilisation de pneus rechapés** qui est actuellement de 19%.

Passer de 19% à 40 % de pneus rechapés d'ici 2022 jusqu'à atteindre l'obligation posée par l'article 60 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Le cahier des charges prévoit le recours aux pneus rechapés selon 3 formules de rechapages :

- Rechapage « complet » (la Personne publique achète un pneu rechapé)
- Rechapage « nominatif » (la Personne publique remet sa propre carcasse en vue de la faire rechapier)
- Gestion « par échange standard » ou « avance-carcasse » (la Personne publique fournit une carcasse et achète en même temps un pneu rechapé issu d'une autre carcasse).

Reprises des carcasses de pneumatiques usagés = l'éco organisme Aliapur

Adaptation par le titulaire du marché aux besoins de la collectivité. Accompagnement dans leurs spécificités

En cas de difficulté particulière sur un pneu, le titulaire sollicite l'expertise du fabricant qui, lui aussi, est intéressé par l'évolution des pratiques.

Retours d'expériences :

Conseil départemental de Loire Atlantique - Mise en œuvre de béton bitumineux à l'émulsion à 80% ou plus d'agrégats d'enrobés avec le liant biosourcé d'origine végétal RECYTAL

Objectif : Mise en œuvre d'une solution innovante avec une forte plus-value environnementale

Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, **plafonné à 100 K€ HT**, passé en application de l'article L.2122-1 du code de la commande publique qui s'inscrit dans la **démarche expérimentale d'innovation** en application du décret du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.

Mise en œuvre en couche de roulement (première en France) de béton bitumineux à l'émulsion avec 100 % d'agrégats d'enrobés (matériaux recyclés), ajout d'un liant biosourcé (poix de tall-oil issu de déchets de papeterie et de la sylviculture) d'origine non pétrolière.



pour une commande
publique durable

02 41 72 40 80
5 allée du Haras
49100 Angers
contact@resec.fr
www.resec.fr